



SAINTONGE

Décision n° 508BIS/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

(modifie la décision 508/2024 visée en Sous-Préfecture le 25/10/2024
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Développer la confiance en soi pour être acteur de son avenir » avec le centre de formation ECOACHYOU de Cercoux pour :

- Monsieur BERTRAND Jordan,
- Monsieur LÉVÊQUE Marc,
- Monsieur MÉNARD Mathias,
- Monsieur DUFRAIX Jean-Gabriel,
- Monsieur BOTTREAU Sébastien,
- Monsieur POUYER Steven,
- Madame IPPOLITO Rebecca,
- Madame SIKA Élodie,
- Madame DALENÇON Victoria,

les 29, 30 octobre et les 7, 8 et 15 novembre 2024 pour un montant TTC de 3 500,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 29 OCT. 2024

Le Président
Claude BELLOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAUTEAU

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

